

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 14 février 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Étant donné la pandémie du COVID-19, la présente réunion se fait sans la présence du public, mais avec une diffusion audiovisuelle.

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Rita Benoit	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Gilbert McLaughlin	Conseiller
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Réaldine Robichaud	Conseillère

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Dianna May Savoie déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.7.2 «NID 20775888 ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 24 janvier 2022.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité Plénier du 31 janvier 2022.

7. Affaires nouvelles, arrêtées, procédures, directives.
 - 7.1 Demande de modification au plan rural – Aménagement d'un salon de barbier.
 - 7.1.1 Audiences publiques.
 - 7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-08-2019.
 - 7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-08-2019.
 - 7.2 Demande de modification au plan rural – Projet de mini-suites.
 - 7.2.1 Audiences publiques.
 - 7.2.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-09-2019.
 - 7.2.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-09-2019.
 - 7.3 Demande de modification au plan rural – Amendements divers.
 - 7.4 Nom pour une nouvelle rue – Lotissement Gosselin.
 - 7.5 Bibliothèque publique - Approbation de nouveaux commissaires.
 - 7.6 Modification à la politique sur les appels d'offres et les achats.
 - 7.7 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures.
 - 7.7.1 NID 20363784.
 - 7.7.2 NID 20775888.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 22.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 7.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-027

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 24 janvier 2022.

Résolution 2022-028

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité Plénier du 31 janvier 2022.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Demande de modification au plan rural – Aménagement d'un salon de barbier.

7.1.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public qu'en date du 14 février 2022 et après deux avis publics sur les médias sociaux de la municipalité et l'envoi d'avis au voisinage, la municipalité n'a reçu aucune lettre d'objections ou de commentaire écrit de la part de citoyens sur la présente demande de modification au plan rural.

7.1.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-08-2019.

Résolution 2022-029

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE l'arrêté no 030-08-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-08-2019.

Résolution 2022-030

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-08-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

ADOPTÉE

7.1.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-08-2019.

Résolution 2022-031

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Joanne Doiron

QUE l'arrêté no 030-08-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 030-08-2019

7.2 Demande de modification au plan rural – Projet de mini-suites.

7.2.1 Audiences publiques.

Le maire informe le public qu'en date du 14 février 2022 et après deux avis publics sur les médias sociaux de la municipalité et l'envoi d'avis au voisinage, la municipalité a reçu une seule lettre d'objections ou de commentaire écrit de la part de citoyens.

Le maire fait la lecture de ladite lettre.

7.2.2 Lecture intégrale de l'arrêté 030-09-2019.

Résolution 2022-032

Proposé par Gilbert McLaughlin

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE les lectures soient reportées à la prochaine réunion ordinaire afin d'avoir l'information sur le permis de l'Environnement et la preuve que le projet suit le Code national du bâtiment.

2 OUI

6 NON

REJETÉE

Résolution 2022-033

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE l'arrêté no 030-09-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

6 OUI

2 NON

ADOPTÉE

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 030-09-2019.

Résolution 2022-034

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 030-09-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » soit adoptée telle que lue par le maire.

6 OUI

2 NON

ADOPTÉE

7.2.3 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 030-09-2019.

Résolution 2022-035

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'arrêté no 030-09-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

6 OUI

2 NON

ADOPTÉE

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 030-09-2019.

7.3 Demande de modification au plan rural – Amendements divers.

Résolution 2022-036

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre les renouvellements gratuits des permis d'aménagement ainsi que les remboursements des frais si abandon du projet.

IL EST RÉSOLU QUE le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.4 Nom pour une nouvelle rue – Lotissement Gosselin.

Résolution 2022-037

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE la municipalité accepte comme nom de rue, pour la nouvelle rue publique du lotissement Gosselin à Leech, le nom « Gosselin ».

ADOPTÉE

7.5 Bibliothèque publique - Approbation de nouveaux commissaires.

Résolution 2022-038

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Dianna May Savoie

ENTENDU QUE la Commission de la Bibliothèque publique de Tracadie a recruté deux nouveaux membres au sein de la Commission.

ENTENDU QUE la Commission demande l'approbation du conseil municipal en vertu de la Loi sur les bibliothèques publiques du N.-B.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la nomination de Diane Comeau et de Roberte Mallet comme nouveaux membres de la Commission de la Bibliothèque publique de Tracadie.

ADOPTÉE

7.6 Modification à la politique sur les appels d'offres et les achats.

Résolution 2022-039

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du comité des Finances, la politique PA 2019-016-3 intitulée « Modifications à la Politique sur les appels d'offres et les achats » soit adoptée par le conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE

7.7 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures judiciaires.

7.7.1 NID 20363784.

Résolution 2022-040

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Geoffrey Saulnier

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement sans permis (modification du bâtiment existant), a été constatée sur la propriété appartenant à l'entreprise 511571 N.-B. Ltée, laquelle est située au 3481, rue Principale à Tracadie et identifiée par le NID 20363784 et que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 15 du plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie, et
- b) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme,

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 137 a) de la Loi sur l'urbanisme afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

7.7.2 NID 20775888.

La conseillère Dianna May Savoie, ayant déclaré un conflit d'intérêts, sort de la salle du conseil pour la durée des discussions et du vote.

Résolution 2022-041

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement sans permis (modification (agrandissement) du bâtiment principal existant), a été constatée sur la propriété appartenant à l'entreprise Plaza 2990 Inc., laquelle est située au 2990, rue Principale à Tracadie et identifiée par le NID 20775888 et que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 15 du plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie, et
- b) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme,

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 135 (1) de la Loi sur l'urbanisme afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

La conseillère Dianna May Savoie reprend son siège.

8. **QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

- Aucune

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 22.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 7.

Reçu : 1, 3, 6 et 7.

Pour information.

No. 2 - Marc-André Benoit – Demande de rencontrer le conseil pour un projet sur les bassins versants des rivières Tracadie.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

No. 4 - CSRPA - Demande d'autorisation pour des procédures légales NID 40538233.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

No. 5 - NB Fiberglass - Demande pour l'acquisition d'un terrain.

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Rita Benoit remercie le gouvernement provincial pour avoir donné le permis pour les VTT et que cela favorise l'économie de la municipalité. La conseillère Benoit remercie également le comité des VTT.
- Le maire Denis Losier fait des commentaires sur le projet d'un sentier pour VTT en dehors des rues publiques.
- La conseillère Dianna May Savoie informe le public que la municipalité a fait une programmation pour le congé de mars en fonction de la pandémie du COVID-19.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Le maire Denis Losier informe le public que la municipalité a reçu deux lettres de Mme Carey pour qu'elles soient lues publiquement. Le maire Losier informe le public qu'en vertu de l'article 48 de l'arrêté procédural du conseil, il ne peut lire publiquement lesdites lettres, mais que celles-ci seront traitées par le conseil municipal comme étant des plaintes.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Dianna May Savoie propose que la réunion soit levée à 20h03 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal